



Communiqué – 19/01/2021

Les coprésidents de l'ANEV demandent un fonds de compensation de la surtaxe américaine sur les vins et un moratoire sur les sanctions commerciales de l'UE et des USA

Le 31 décembre dernier, les Etats-Unis ont annoncé un nouveau train de sanctions commerciales sur une liste de produits de l'Union européenne parmi lesquels on retrouve l'ensemble des vins tranquilles et des eaux-de-vie à base de vin produits en France. Face à ce nouveau coup dur pour les territoires viticoles, les Coprésidents de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin, Nathalie Delattre et Philippe Huppé, appellent le Gouvernement et la Commission européenne à mettre en place au plus vite un fonds de compensation pour les entreprises touchées par cette surtaxation, et à décréter un moratoire sur les sanctions commerciales prises par l'UE et les USA.

L'annonce par les Etats-Unis de l'extension de la liste des produits surtaxés dans le cadre du conflit commercial les opposant à l'Union européenne est une très mauvaise nouvelle pour les professionnels, qui estiment les pertes à venir pour 2021 à 1 milliard d'euros.

En réponse à cette situation, le Gouvernement a annoncé l'ouverture du Fonds de solidarité aux entreprises de la vigne et du vin ayant connu au moins 50% de pertes de chiffres d'affaire, ainsi qu'une rallonge d'un an avant d'entamer le remboursement des Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

« Ce sont des mesures que demandaient l'ANEV depuis plusieurs mois, et cela constitue un pas important de la part du Gouvernement » considère Philippe Huppé, qui rappelle tout de même **« que cela répond aux besoins liés à la crise de la covid-19 mais ne remplit pas toute sa mission en matière de commerce extérieur et notamment en ce qui concerne la taxe Trump »**.

Pour répondre spécifiquement à la problématique de la surtaxe américaine, Nathalie Delattre et Philippe Huppé appellent le Gouvernement et la Commission européenne à créer un **fonds de compensation** au niveau européen à destination des exploitations et entreprises touchées par la décision des Etats-Unis. C'est une volonté partagée de la filière et des élus des territoires viticoles. En effet, à l'appel de l'ANEV, ce sont plus de 600 collectivités locales représentant plus de 1100 communes des territoires viticoles français qui ont adopté en conseil municipal ou communautaire une motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin demandant la création de ce fonds. Par ailleurs, les Coprésidents de l'ANEV ont demandé au Gouvernement et à la Commission européenne de décréter en urgence un **moratoire sur les sanctions commerciales** entre les Etats-Unis et l'Union Européenne.

« La désescalade du conflit avec un moratoire sur les sanctions commerciales, et la mise en place d'un dispositif d'indemnisation sont indispensables à la survie de nos viticulteurs et de nos négociants. Il est urgent que le Gouvernement et la Commission européenne assument la responsabilité de leur politique industrielle et s'occupent sérieusement de ce dossier » conclut Nathalie Delattre.